

# COMMUNE DE MALAKOFF

## TARIFS MUNICIPAUX

2020 - 2021

SPORTS - MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

CULTURE - MAISON DES ARTS

JEUNESSE

EDUCATION - CENTRES DE LOISIRS ET RESTAURATION

EDUCATION - CENTRES DE VACANCES

CENTRES SOCIAUX

CIMETIERE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - VOIRIE

LOCATION DE SALLES COMMUNALES

TOURNAGES DE FILMS

Vu pour être annexé à la délibération n° DEL 2020 - 78

du Conseil Municipal en date du 11.07.2020.

Le Maire de Malakoff



# Ville de Malakoff

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **1 juillet 2020**

Objet : Tarifs des droits sans caractère fiscal perçus au profit de la commune

Nombre de membres composant le conseil : <b>39</b>	<b>N° DEL2020_78</b>
En exercice: <b>39</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents: <b>35</b>	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat): <b>4</b>	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat): <b>0</b>	

L'an deux mille vingt , le un juillet à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Anthony Touailles - Mme Vanessa Ghiati  
- M. Dominique Cardot - Mme Bénédicte Ibos - M. Antonio Oliveira -  
Mme Fatiha Alaudat - M. Saliou Ba - Mme Dominique Trichet-Allaire -  
M. Jean-Michel Poullé - Mme Annick Le Guillou - M. Michel Aouad -  
Mme Jocelyne Boyaval - Mme Carole Sourigues - Mme Virginie Aprikian  
- M. Thomas François - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - M. Farid Hemidi -  
M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes - Mme Catherine Morice -  
M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - Mme Fatou Sylla -  
M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - M. Olivier Rajzman -  
Mme Charlotte Rault - M. Stéphane Tauthui

### Avaient donné mandat :

M. Michaël Goldberg à Mme Bénédicte Ibos  
Mme Héra Bel Hadj Youssef à M. Anthony Touailles  
Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba  
Mme Emmanuelle Jannès à M. Olivier Rajzman

Secrétaire de séance : Mme Aprikian en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 1 juillet 2020

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2020\_78

Service : Direction Finances / Domaine : 7.10.8

Objet : Tarifs des droits sans caractère fiscal perçus au profit de la commune

#### Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** l'article L.2121-29 du code des collectivités territoriales donnant compétence au conseil municipal de fixer librement le tarif d'accès au service public municipal,

**Vu** l'avis de la commission municipale compétente,

**Considérant** la nécessité de délibérer sur la tarification de l'ensemble des services pour lesquels l'utilisateur doit acquitter un droit,

**Considérant** que chaque tarif fait l'objet d'une date d'entrée en vigueur qui lui est propre, indiquée en fonction des catégories mentionnées en annexe,

**Considérant** que les tarifs au quotient s'appliqueront conformément aux tranches de quotient familial fixées chaque année, une grille unique de quotient familial est adoptée pour l'ensemble des tarifs. Le quotient familial des usagers est calculé en année civile. L'affectation des usagers à une tranche de quotient vaut pour le calcul de tous les tarifs adossés au quotients familiaux,

#### Après en avoir délibéré,

**Article unique** : **ADOpte** les tarifs tels qu'ils sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**Vote** : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.



Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - VOIRIE

date d'application : 01/09/2020

TYPE D'OCCUPATION	
<b>PERMIS DE STATIONNEMENT</b>	
Camions de déménagement /Livraison	gratuit les premières 48h puis 0,66 € / m2 / jour
Bennes	gratuit les premières 48h puis 0,66 € / m2 / jour
Echafaudages (sur pieds, volants)	0,65 € / m2 / jour
Survot de grues	13,26 € / unité / jour
Diverses installations de chantier (telles que panneaux de clôture de chantier, dépôts temporaires de matériaux, élévateurs, treuils, appareils de levage, toupies et autres engins de chantier)	0,66 € / m2 / jour
Neutralisation complète de voie de circulation	51 € / jour
Ouvrages de chantier en surplomb voie publique (étais et étaçons, ...)	11,22 € / m2 / mois
Étalages et échoppes volantes	6,63€ / m2 / jour
Étalages et rotisserie, conservateur à glace et installations similaires en droit d'un commerce	61,2 € / m2 /an
Diverses installations au droit d'un commerce (pot de fleur, trépier, présentoir, cendrier ...) < 1m2	30,6 € / m2 / an
Terrasses ouvertes sur trottoir	61,2 € / m2 /an
Terrasses ouvertes sur trottoir	5,1 € / m2 /mois
Plus value pour terrasses ouvertes délimitées par des bâches protectrices ou des écrans	30,6 € / m2 /an
Terrasses ouvertes sur stationnement (été)	241,74 € / place de stationnement / mois
Stationnement motos (marchands de cycle, livreurs) et véhicules publicitaires ou à vendre	117,3 € / m2 / an
Spéctacle au théâtre de verdure	40,8 € / jour
Food Truck	12,24 € / service
Manèges 11 novembre	6,63 € / unité / jour
Manèges Salagnac	10,2 € / unité / jour
<b>PERMISSIONS DE VOIRIE</b>	
Terrasses fermées	122,4 € / m2 / an
Panneau publicitaire scellé au sol	122,4 € / an / panneau
Kiosques, échoppes sédentaires, distributeurs en libre-service	117,3 € / m2 / an
Installation de chantier avec occupation du sol avec ancrage ou du sous sol	4,08 € / m3 / mois
Pistes d'accès desservant les stations-service	3,06 € / ml / mois
Création de bateau d'accès	51 € / m2 / an
<b>SALLIES</b>	
Saillies de bâtiment, balcon, toiture, corniche, colone	214,2 € / m2 à la création
Bow-windows	535,2 € / m2 à la création
Auvents et marquises	91,6€ / m2 à la création
Stores et bannes	21,42 € / m2 à la création
Socles et devantures de boutiques	183,6 € / m2 à la création
Panneaux muraux publicitaires	535,5 € / m2 / an
Enseignes bandeaux non lumineuses	25,5 € / m2 à la création
Enseignes bandeaux lumineuses	40,8 € / m2 à la création
Enseignes drapeaux non lumineuses	51 € / m2 à la création
Enseignes drapeaux lumineuses	71,4 € / m2 à la création
Tubes et rampes lumineux clignotants	30,6 € / mètre linéaire / an
Tubes et rampes lumineux non clignotants	20,4 € / mètre linéaire / an
Avancées de façades	214,2 € / m² à la création
Saillie d'isolation par l'extérieure	153 €/ m2 à la création

### **AUTRES TARIFICATIONS SUR DP**

#### **LIE A UNE CONVENTION AVEC LE SIPPAREC**

Opérateur télécom

#### **LIE AU STATIONNEMENT**

stationnement payant en surface

stationnement payant en ouvrage

### TOURNAGES DE FILMS

Date d'application : 01/09/2020

		2% Tarif foraire	2% Tarif journalier	2% Tarif semaine	2% Tarif foraire	2% Tarif journalier	2% Tarif semaine	Catégorie B (projets d'œuvres (courts d'été), film sur associations publiques communales)
Occupation du domaine public	Réservation de stationnement	/	5,60€/m2	20,40€/m2	/	2,30€/m2	10,20€/m2	
	Stockage de rue(s) partiel ou total	82 €	816 €	/	41 €	408 €	/	
	Tournage dans un espace public non bâti (parcs, jardins, places, cimetière ...) hors voirie	82 €	510 €	2 040 €	41 €	255 €	1 020 €	
Occupation de biens publics appartenant de la commune (incas, piscines...)	Tournage dans un bâtiment inoccupé	51 €	408 €	1 530 €	26 €	204 €	765 €	
	Tournage dans un bâtiment en fonctionnement (mairie et annexes, maison de quartier...)	102 €	816 €	3 060 €	51 €	408 €	1 530 €	
	Tournage dans un équipement sportif (stade, gymnase...)	204 €	1 632 €	/	102 €	816 €	0 €	

**Informations complémentaires :**

- \* majoration de 20% pour tournage de nuit (entre 20h et 6h du matin), dimanche et jours feries
- \* forfait équipe (+ de 40 personnes) 200€/j